

Séance du mercredi 28 septembre 2022

Question n° 30

**Voies d'intérêt communautaire : Saint-Amand-Montrond : intégration de la rue
Robert Bussière à la ZA des Carmes**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-huit septembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES

TITULAIRES

REPLAÇANTS

ARPHEUILLES	Monsieur Pascal AUGENDRE	
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Monsieur Serge AUDONNET	
BOUZAIS	Monsieur Olivier PARILLAUD	
BRUÈRE-ALLICHAMPS	Monsieur Roger DAGHER	
CHARENTON-DU-CHER	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
COLOMBIERS	Monsieur Daniel BÔNE	
COUST	Monsieur Pascal COLLIN	
DREVANT	Monsieur Patrick BIGOT	
FARGES-ALLICHAMPS	Madame Édith MICHELIC	
LA CELLE	Monsieur Philippe AUZON	
LA GROUTTE	Monsieur Philippe PERRICHON	
MARÇAIS	Madame Michelle RIVET	
MEILLANT	Madame Marie-Claude JULIEN	
NOZIÈRES	Monsieur Franck DAUMIN	
ORCENAIS	Monsieur Yann CADIER	
ORVAL	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Clarisse DULUC
SAINT-AMAND-MONTROND	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUNIÈRES Monsieur Jean-Claude LAUNAY Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Francis BLONDIEAU Pouvoir à Jacqueline CHAMPION Pouvoir à Didier DEVASSINE Absent Arrivée point n° 2 Absent Pouvoir à Philippe MARME
SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX	Monsieur Gérard MARTEAU	
VERNAIS	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe PERRICHON

Date de la convocation : 21 septembre 2022
Date de l'affichage : 21 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20220928-20220928Ques30-DE
Date de télétransmission : 06/10/2022
Date de réception préfecture : 06/10/2022

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 28 septembre 2022

Question n° 30

Voies d'intérêt communautaire : Saint-Amand-Montrond : intégration de la rue Robert Bussière à la ZA des Carmes

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu l'article de la loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAN) et l'article L.5214-16 IV du code général des collectivités territoriales précisant les conditions de définition de l'intérêt communautaire

vu l'arrêté préfectoral n° 2021 – 1550 du 30 décembre 2021 fixant les compétences de Cœur de France ;

vu la délibération du 8 décembre 2021 définissant l'intérêt communautaire de la voirie et dressant notamment la liste des voies d'intérêt communautaire ;

considérant que par délibération en date du 12 juillet 2022, la Ville de Saint-Amand-Montrond a demandé l'intégration aux voies d'intérêt communautaire la nouvelle rue Robert Bussière créé à la ZA des Carmes

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

accepte l'intégration de la rue Robert Bussière de la Ville de Saint-Amand-Montrond aux voies d'intérêt communautaire.

Le Président



(Signature of Daniel Bône)

Le secrétaire de séance

(Signature of Philippe Perrichon)
Philippe PERRICHON